



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 72716

Texte de la question

M. Michel Bourgeois attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des établissements d'enseignement agricole sous contrat privé, à propos de la loi de finances 2002. Afin d'assurer la rémunération des enseignants contractuels de droit public, il est nécessaire d'ajuster les crédits pour les 320 postes créés (afin de compenser la réduction du service des enseignants techniques) et en faveur de la résorption de la précarisation. D'autre part, les subventions de fonctionnement versées aux établissements doivent, comme le prévoit la loi, être basées sur celles de l'enseignement public. Soucieux de la qualité de l'enseignement agricole, il lui demande quelles sont ses intentions et décisions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bourgeois](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72716

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 640